
COMBRET - CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2024

Le conseil municipal s'est réuni le 26 Février 2024, avec à l'ordre du jour des délibérations et des questions diverses.

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'acquisition des parcelles appartenant à l'entreprise Malige Raval Or (usine et terrains attenants). Il est prévu d'aménager une partie de l'usine en salle polyvalente et d'effectuer des aménagements extérieurs sur les terrains autour. Ce projet sera réalisé en plusieurs tranches.

La première tranche prévue cette année sera l'acquisition des parcelles qui est estimée à 320 000 € (frais de notaire inclus) et les frais de maîtrise d'œuvre et bureau d'études.

Une demande de subvention auprès de l'Etat et du département est votée.

Réalisation de l'adressage : le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux dits et des habitations faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons. La réalisation de ce plan d'adressage peut être confiée à un prestataire ou réalisée en interne. Il indique également que le SMICA propose un accompagnement en la matière et qu'une rencontre a d'ores-et-déjà eu lieu. Une délibération est prise pour acter cet engagement et une commission sera mise en place avec des élus et habitants pour travailler sur le nommage des rues et des voies.

Le conseil a ensuite voté des délibérations :

- Instauration d'une prime de pouvoir d'achat (prédéfinie suivant le salaire et le temps de travail de l'agent). Cette prime exceptionnelle peut être versé à tout agent de la collectivité en poste au 30 juin 2023 et toujours en poste. Après en avoir délibéré, le conseil vote cette prime pour Mme Villeneuve, secrétaire de mairie.
- Le Maire rappelle que Mr SLOS adjoint technique territorial effectue 17 heures 30 hebdomadaire pour l'entretien des villages, des cimetières, l'entretien de la station d'épuration et le nettoyage des locaux de la mairie. Afin de répartir les heures sur le budget général et le budget assainissement, le conseil vote la répartition suivante (inchangée) :
 - Entretien des villages, des cimetières, nettoyage des locaux 13 heures 30 hebdomadaire, (budget général)
 - Entretien de la station d'épuration 4 heures hebdomadaire (budget assainissement).

Un arrêté est pris concernant les plages d'horaires de l'éclairage public, actuellement l'éclairage s'éteint à 23h en heure d'hiver et à 1h en heure d'été avec rallumage à 7h du matin. Ces plages restent inchangées, seul le rallumage du matin a été supprimé.

En points divers :

Salle polyvalente : une réunion a eu lieu le 25 janvier à la mairie de Combret en présence de l'architecte des bâtiments de France de Mme la Sous-préfète, de personnes représentants le Département et de la Région et du Parc des Grands Causses. Le projet a été présenté par le cabinet d'architecte Rouquette Vidal, les bâtiments de France de France sont globalement d'accord sur le projet. Une nouvelle réunion sera organisée pour les aménagements extérieur et pour les financements, en fin d'année suite au chiffrage de l'architecte.

Sentier de Gamaurenc : Il est prévu avec la Maison Familiale Valrance et l'association Combret Animation Patrimoine de nettoyer le sentier de Gamaurenc. La signalétique du sentier falaises de Luz sera réalisée par les élèves de la Maison Val Rance dans le cadre d'un projet pédagogique.

L.P.O : Ligue de Protection des Oiseaux : le Maire a reçu une demande de la LPO pour réaliser un refuge Combret, planter des haies, ... Il pourrait être à proximité de la future aire de loisirs. Le projet est envisagé sur 2 à 3 ans. Il y a un engagement financier au départ de 250 €.

Petites Cités de Caractères : Combret a été sélectionné par les petites cités de caractères pour qu'une photographie du village soit installée dans la gare de Montpellier Sud. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'assemblée générale des P.C.C de France se déroulera au mois de juillet en Aveyron.

Voirie, le programme annuel demandé à la communauté de communes est discuté. Il est demandé s'il est possible de couper les virages ou de réaliser des zones de stockages (route de la Prade à La Loubière). Il est signalé la présence de « nids de poules » au niveau de la Lavagne, Pas Redon et La Cavalerie et sur d'autres secteurs. Ils seront comblés avec le reste d'enrobé fournis par la communauté de communes.